DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal : le 22/06/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 05/07/2021

SEANCE DU 28 JUIN 2021

Délibération n° D-2021-164

Autorisation de programme et crédits de paiement (AP CP) -Convention de renouvellement urbain Pontreau Colline Saint André - Ajustements

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2021

Délibération n° D-2021-164

Direction des Finances

Autorisation de programme et crédits de paiement (AP CP) - Convention de renouvellement urbain Pontreau Colline Saint André - Ajustements

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose:

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°D-2019-474 du 17 décembre 2019 portant création de l'AP/CP Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline St André ;

Vu les délibérations D-2020-169 du 6 juillet 2020 et D-2020-362 du 23 novembre 2020 portant ajustement de l'AP/CP Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline St André ;

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est éligible aux dispositifs de la politique de la Ville depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Une convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le 15 novembre 2019 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU), la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et les partenaires, a acté le projet urbain et le programme d'actions à conduire pour améliorer la cohésion sociale et renforcer l'attractivité du quartier prioritaire de la politique de la ville sur la période 2019 / 2025.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est également intégré au périmètre de l'OPAH-RU communautaire (2018-2022) et dans celui de la convention cadre « Action Cœur de Ville » signée le 16 juillet 2018.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération de renouvellement urbain du quartier Pontreau / Colline St André a été mise en place.

La maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort est engagée pour les opérations d'aménagement de voiries, d'espaces publics et de requalifications des équipements publics municipaux.

Depuis le vote de cette autorisation de programme, la programmation financière a évolué pour prendre en compte le coût du projet retenu par le jury de concours et les options complémentaires. Le périmètre opérationnel du projet urbain a été élargi pour intégrer les rues Brémaudière et Guy Guilloteau ainsi que la rue vieille Rose.

Compte tenu de l'avancement des opérations en 2021, de la déprogrammation des études sur le réseau de chaleur sur le secteur Denfert Rochereau, des changements de mise en œuvre sur l'effacement des réseaux rue du Maréchal Leclerc et l'ajout de nouvelles options sur les espaces publics (récupérations des eaux pluviales) et sur les bâtiments (menuiseries du restaurant, accueil et modularité du CSC, intégrations des démolitions...), la programmation et le re-séquencement des crédits doivent être mis à jour.

L'ajustement du projet a donc pour conséquence une adaptation de l'autorisation de programme avec l'augmentation du volume global des dépenses d'un montant de 171 307 € TTC et une baisse des recettes de 7 500 € TTC.

Prévue pour une durée de 5 ans, cette autorisation de programme portera désormais sur un montant global de 10 853 472,50 € HT soit 13 024 167 € TTC en dépenses et de 1 829 613,33 € HT soit 2 395 536 € TTC en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution de l'autorisation de programme pour la convention de renouvellement urbain du

quartier Pontreau / Colline St André;

- d'engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC) en €				
	en € HT	En € TTC	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales	10 853 472,50	13 024 167,00	154 614,49	1 358 930,25	3 792 858,50	4 409 449,76	3 308 314,00
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau	1 416 666,67	1 700 000,00	0,00	50 000,00	192 000,00	1 028 000,00	430 000,00
Rue Guy Guilloteau	770 833,33	925 000,00		10 000,00	40 000,00	355 000,00	520 000,00
Rue du Maréchal Leclerc	857 500,00	1 029 000,00	25 408,70	240 604,86	580 534,00	179 107,14	3 345,30
Rue St Gelais	675 833,33	811 000,00	5 846,38	42 440,00	405 968,00	356 745,62	0,00
Rue Jules Ferry	433 333,33	520 000,00	0,00	2 644,80	6 117,00	3 424,00	507 814,20
Secteur Denfert Rochereau	6 590 972,50	7 909 167,00	123 359,41	1 012 240,59	2 566 584,00	2 485 200,00	1 721 783,00
Rue Brémaudière	108 333,33	130 000,00	0,00	1 000,00	1 655,50	1 973,00	125 371,50
Recettes totales	1 829 613,33	2 395 536,00	0,00	200 000,00	558 333,00	858 333,00	778 870,00
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau	175 255,83	210 307,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	110 307,00
Rue du Maréchal Leclerc	166 666,67	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
Secteur Denfert Rochereau	1 654 357,50	1 985 229,00	0,00	0,00	558 333,00	758 333,00	668 563,00

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE